

Sous-préfecture de BELLEY Bureau de la communication interministérielle

Bourg-en-Bresse, le 29 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transfert du greffe des associations Loi 1901 à la Sous-Préfecture de BELLEY

A compter du 3 avril 2018, la Sous-Préfecture de BELLEY prendra en charge l'ensemble de l'activité du greffe des associations Loi 1901 du département de l'Ain.

Le greffe des associations Loi 1901 porte sur les étapes administratives de la vie des associations, notamment la création, les modifications statutaires, la dissolution, la reconnaissance d'utilité publique.

Les démarches s'effectueront à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de BELLEY Service des associations 24 rue des Barons – BP149 01306 BELLEY

Téléphone: 04 79 87 87 45

04 79 81 74 19 04 79 81 74 26

Courriel: <u>pref-associations@ain.gouv.fr</u>

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00

Toutes les formalités administratives concernant les associations Loi 1901 peuvent également s'effectuer par internet sur le site <u>www.service-public-asso.fr</u>

La DDCS de l'Ain reste compétente pour animer le réseau d'accueil et d'information des associations et pour traiter les dossiers liés à la vie associative.

pref-communication@ain.gouv.fr



45, avenue Alsace-Lorraine - CS 80400 - 01012 - BOURG-EN-BRESSE Cedex - Téléphone : 04.74.32.30.00 - Télécopie : 04.74.23.26.56



